

# InfoSite



Site Natura 2000 n° PC70  
Moyenne vallée de la Charente,  
Seignes et Coran



Lettre d'info. du site d'intérêt communautaire NATURA 2000 n° PC70 (FR5400-472) n° 8 - décembre 2008

## ÉDITORIAL

L'année 2008 a été marquée par des actions qui participent à la conservation et à la mise en valeur de ce site Natura 2000 dont la richesse patrimoniale n'échappe à personne. Parmi elles, il convient de citer :



- l'élaboration, en concertation avec les acteurs locaux, des Chartes Natura 2000. Ce nouvel outil contractuel sera disponible dès sa validation par le Comité de Pilotage prévu début 2009 ;
  - le démarrage du projet de restauration - entretien du marais de l'Anglade sur la commune de Les Gonds ;
  - la confirmation de la présence sur le site d'un nouvel habitat naturel d'intérêt communautaire dénommé "prairies subhalophiles thermo-atlantiques" ;
  - l'étude de la répartition de l'Angélique des estuaires, espèce d'intérêt communautaire en régression sur l'ensemble du territoire national.
- Ce nouveau numéro d'Infosite vous en présente le détail.

Je suis persuadé que, grâce à l'implication de tous les acteurs, cette année 2009 sera, elle aussi, riche de perspectives et de projets.

Jacques Lauvergnat

Sous-Préfet de Saintes, Président du Comité de Pilotage

## SOMMAIRE

<b>Charte Natura 2000</b> , 30 thèmes possibles : laquelle choisissez-vous ? .....	1
<b>Restauration d'une frayère à brochets</b> sur la commune de La Jard .....	2
<b>Restaurer le marais de l'Anglade</b> : c'est possible ! .....	3
<b>Dossier :</b> <b>L'Angélique des estuaires</b> , grande rareté mondiale .....	5
<b>Mise en œuvre du Docob :</b> Tableau de bord des actions .....	6
<b>Connaître les espèces rares du site :</b> un nouveau fascicule .....	8
<b>Bientôt un Docob plus simple à utiliser</b> .....	8

## CHARTRE NATURA 2000, 30 THÈMES POSSIBLES : LAQUELLE CHOISISSEZ-VOUS ?

La charte N2000 est un nouvel outil de libre adhésion au Docob. Elle est constituée d'engagements simples qui n'entraînent pas de surcoût, et de recommandations "pour aller plus loin". Elle peut donner accès, en particulier pour les propriétaires, à certaines exonérations fiscales ou aides publiques. En Val de Charente, elle a été conçue pour que chacun, propriétaire, mandataire, ou partenaire local (collectivité, association de loisirs...) puisse y adhérer en encourageant la poursuite des bonnes pratiques existantes et en adaptant celles qui, avec un coup de pouce, peuvent le devenir.



PHOTO EMMANUELLE CHAMPTON

**Ci-contre : Encore merci à la commune de Courcouray qui a accueilli les 7 réunions de concertation très constructives auxquelles ont participé plus de 50 personnes.**

Ainsi, à l'issue de 7 réunions de concertation très constructives (Courcoury, Maison de la Seugne) auxquelles ont participé plus de 50 personnes, un total de 30 chartes spécifiques ont été élaborées, dont 11 concernent des activités et 19 des milieux naturels :

#### Milieux naturels :

- F01 Prairies naturelles
- F02 Prairies naturelles à haut niveau d'engagement biologique
- F03 Culture en reconversion
- F04 Mégaphorbiaies
- F05 Cladiaie tourbeuse ouverte
- F06 Cladiaie embroussaillée
- F07 Pelouses calcicoles sèches
- F08 Frayères de zones basses inondables
- F09 Boisement alluviaux spontanés
- F10 Boisements mixtes
- F11 Boisement de production
- F12 Création de boisements alluviaux
- F13 Bandes boisées de bords cours d'eau
- F14 Haies
- F15 Frênes têtards
- F16 Fosses
- F17 Rivières

- F18 Fleuve charente
- F19 Hauts de berges de la Charente

#### Activités :

- A01 Sentiers & Randonnées
- A02 Canoë Kayak
- A03 Pêche
- A04 Navigation fluviale
- A05 Valorisation du patrimoine
- A06 Entretien bords de routes
- A07 Entretien ponts / ouvrages
- A08 Entretien réseaux énergétiques
- A09 Gîtes chauves-souris
- A10 Piégeages ragondin
- A11 Lutte plantes envahissantes

La charte sera validée en comité de pilotage début 2009. Dans les 2 mois qui suivront, vous pourrez, si vous le souhaitez, devenir l'un des signataires et marquer par ce geste, votre engagement à contribuer à la préservation des habitats et espèces rares et menacées de cette belle vallée. Je me tiens à votre entière disposition pour toute question, aide ou conseils.

*Emmanuelle CHAMPION, animatrice du Docob*

## RESTAURATION D'UNE FRAYÈRE À BROCHETS SUR LA COMMUNE DE LA JARD

**D**epuis 2001, la Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est engagée dans une vaste politique de réhabilitation de zones humides. Cette démarche portée par l'action E10 du Docob du site Natura 2000 n°70 a permis la restauration d'une douzaine de sites à proximité des rives de la Charente et de la Seugne.

Fin 2007, l'aménagement d'une parcelle acquise par la Fédération de Pêche en 2006, située sur la commune de La Jard au lieu-dit "Rivière Sauvage", a été réalisé (dernier des 12 sites devant faire l'objet d'une restauration). La création d'une rigole centrale et de 5 épis transversaux en pente douce, favorisera le ressuyage de la parcelle et permettra de conserver une surface minimale efficace pour la reproduction du Brochet. La pose d'un ouvrage, destiné à gérer la zone humide indépendamment du fonctionnement du bras de Seugne auquel elle est connectée, permettra de garantir la submersion prolongée de la zone même en cas de déficit pluviométrique. Cette condition est indispensable pour la réussite du frai de ce carnassier emblématique de notre département.

Ces aménagements ont en outre d'autres atouts environnementaux : la restauration du caractère longuement submersible de ce secteur favorisera le développement et le maintien en bon état biologique des



*Les travaux de restauration de la rigole centrale et des chenaux transversaux (pentes faibles...) sont conduits en hiver, c'est-à-dire en dehors des périodes sensibles pour la faune et la flore. Au printemps suivant, le site est complètement opérationnel : la végétation s'est reconstituée, les rigoles sont maintenant largement inondées et aptes à accueillir la reproduction du brochet, mais aussi tout le cortège floristique et faunistique associé.*

habitats naturels de type "mégaphorbiaie", ainsi que le développement de plusieurs insectes aquatiques comme les libellules. De telles zones peuvent en outre servir de zone d'alimentation pour les espèces terrestres (zones de chasse privilégiées pour le Vison d'Europe, la Loutre, les libellules adultes, les chauve-souris...).

L'année 2009 sera consacrée au suivi et à l'évaluation des aménagements réalisés : suivi des niveaux d'eau hivernal et suivi de l'évolution de la végétation et de la

reproduction du Brochet au printemps. 2009 verra aussi la signature de la première convention de pâturage entre la Fédération de Pêche et le propriétaire de la parcelle voisine. Cette convention fixera les modalités d'entretien de la végétation sur la parcelle restaurée.

Avec l'aménagement de ce dernier site, la Fédération de Pêche a clôturé la mise en œuvre de l'action E10 à l'échelle du site n°70. Néanmoins, le monde de la pêche associative renouvelle son fort intérêt pour la restaura-

tion et l'entretien des milieux aquatiques. La signature de 2 contrats Natura 2000, au début de cette année, atteste d'un engagement sur le long terme et de nouvelles perspectives à envisager.

Yann DAVITOGLU

Ingénieur Milieux Aquatiques  
(Fédération Départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Charente-Maritime)

## RESTAURER LE MARAIS DE L'ANGLADE : C'EST POSSIBLE !

**L**e marais de l'Anglade, véritable joyau biologique de 78 ha (commune de Les Gonds) est une Cladiaie tourbeuse, habitat hautement menacé à l'échelle européenne ("prioritaire" au titre de la directive habitats). Il héberge en outre un nombre considérable d'espèces elles-mêmes d'intérêt européen, notamment le désormais très rare Vison d'Europe\* et le Vertigo de Desmoulin, un microscopique escargot de moins de 3 mm de haut.

En raison de la régression de l'élevage et de l'évolution des techniques, les usages consistant autrefois à couper le *Cladium mariscus* et les "roseaux" (localement dits "rouche") ont complètement disparu. Le milieu évolue peu à peu : il s'embroussaille et tend à se boiser, ce qui est fortement dommageable au marais et aux espèces animales ou végétales qu'il héberge (banalisation, remplacement des espèces rares par des espèces communes de moins grand intérêt).

Le retour à un bon état de conservation (et son maintien) nécessite d'importantes opérations de restauration (débroussaillage...) et d'entretien (débroussaillages légers et fauche). Ces opérations sont éligibles en Contrat Natura 2000. C'est ainsi que 2009 verra la première opération de remise en état d'une partie du marais de l'Anglade (le projet porte à ce jour sur 8 ha) : en effet, deux des propriétaires ont décidé de s'y mettre : par le biais d'un Contrat Natura 2000, ils vont ainsi permettre qu'une entreprise spécialisée réalise une première tranche de travaux de restauration en 2009, entièrement financés par Natura 2000 : le débroussaillage sera ainsi réalisé pour partie manuellement, pour partie mécaniquement, et pour partie avec l'aide de chevaux de débardage pour ne pas détruire (tassements, ornières...) les sols tourbeux extrêmement fragiles de ce marais.

Les travaux seront réalisés entre le 1<sup>er</sup> août et le 30 septembre (octobre si 2009 était une année sèche) et dans tous les cas avant les premières inondations : les sols sont trop fragiles et trop peu portants pour s'aventurer



PHOTO EMMANUELLE CHAMPION

**La Cladiaie est une végétation exubérante de 2 m à 2,5 m de haut. Actuellement et faute de fauche périodique, la "rouche" (*Cladium mariscus*) forme des peuplements denses, pratiquement monospécifiques qui remplacent les espèces végétales plus fragiles et plus rares. Ailleurs, saules et bourdaines se répandent et préparent la lente transformation du marais en... un futur bois ! La restauration (retour à une forme d'entretien périodique par fauches) permettra de bloquer l'évolution de la végétation au stade qui présente la plus forte richesse biologique.**

dans le marais en cas d'inondation ou d'humidité exceptionnelle du sol. S'il le fallait, les travaux seraient reportés en 2010.

Les arbustes et les produits de débroussaillage seront évacués hors du marais par des chevaux de débardage, puis broyés et valorisés (plusieurs choix possibles : compostage, plaquettes pour chaudière, couverture de sol anti-évaporation utilisée en agriculture bio...).

Ceci constitue une première étape pour redonner au marais le niveau d'extrême qualité qu'il avait encore très récemment. Gageons que la commune ainsi que d'autres propriétaires se joindront au projet dans les mois à venir, et que le marais de l'Anglade revivra un jour au rythme des fauches périodiques qui ont entretenu, des siècles durant, sa richesse biologique.

Emmanuelle CHAMPION, animatrice du Docob

# L'Angélique des estuaires, grande rareté mondiale

**E**n 2003, au cours de prospections systématiques des prairies situées entre Saintes et St Savinien, quelques pieds ont été repérés sur les berges de la Charente à St Savinien : aucun doute n'était possible : il s'agissait bien de l'Angélique des estuaires, **une plante mythique de la flore régionale** dont la présence était certes bien établie plus en aval, notamment entre Rochefort et l'embouchure de la Boutonne, mais qui n'était plus connue des botanistes contemporains si haut sur le cours du fleuve !

Cette espèce découverte en 1859 par un médecin de Nantes et décrite formellement comme nouvelle espèce par James Lloyd - auteur d'une célèbre "Flore de l'Ouest de la France" - en 1860 est **une plante endémique de la façade atlantique française** où son écologie très spécialisée la confine aux **berges de quelques estuaires**

*Ci-contre, parfois nichée dans une anfractuosité de mur comme ici (Saint Savinien), l'Angélique des estuaires s'installe au pied des berges subissant encore le marnage des marées de la Charente.*

*Ci-dessous, les prospections ont été effectuées les 12 et 13 août 2008 depuis un bateau gracieusement mis à disposition, et piloté par, la brigade de l'ONCFS de Courcoury ; la présence et l'abondance (comptage des pieds) de l'Angélique ont été évaluées sur chacun des 219 tronçons de 100 m de long sur les 2 berges du fleuve entre St Savinien et Saintes.*



PHOTO EMMANUELLE CHAMPION



PHOTO EMMANUELLE CHAMPION

dans la zone d'influence des marées d'eau saumâtre : Loire, Sèvre Nantaise, Charente, Gironde (et Dordogne), Adour. Dans la 4<sup>e</sup> édition de sa flore (1886), J.Lloyd signale l'angélique "De Saintes à Rochefort" : elle pouvait donc être considérée comme répandue, voire commune, le long de cette partie du fleuve il y a à peine plus d'un siècle. Cent vingt ans plus tard, la situation a bien changé puisque, en raison de sa très grande rareté, l'Angélique des estuaires figure maintenant à l'Annexe II de la Directive Habitats, où elle est même inscrite comme espèce prioritaire.

Face à cet enjeu patrimonial important et devant le déficit de connaissances sur le statut actuel de l'angélique au sein du site, la DIREN Poitou-Charentes a financé en 2008 une étude sur le statut et la répartition actuels de l'espèce sur le site Natura 2000 n°FR5400-472.

L'Angélique des estuaires a été contactée sur 42 % du linéaire fluvial entre St Savinien et Saintes : **la répartition est quasiment continue de St Savinien à Port d'Envaux mais s'interrompt rapidement sur 1 km en amont de cette ville.** A partir de Taillebourg, seule l'Angélique sauvage a été notée. L'aire de répartition de l'Angélique des estuaires le long du fleuve Charente semble donc en **nette régression** par rapport aux **données historiques qui la mentionnaient jusqu'à Saintes** : d'après les résultats de cette étude, elle ne serait présente que sur environ 9 km de fleuve en amont de St Savinien.

**La population totale comptabilisée d'Angélique des estuaires est de 495 pieds**, dont 73 % sur la rive gauche contre 27 % seulement pour la rive droite sans qu'aucune cause ne puisse être avancée.

Deux pics de population peuvent être notés : un premier sous **Crazannes**, au niveau de la zone de pique-nique et de pêche aménagée vers la Touche ; un second dans le village de **Port d'Envaux** sur le "front de fleuve", le long d'un sentier aménagé en bordure de Charente. Dans les 2 cas, on remarquera qu'il s'agit de sites dont les berges sont assez fortement anthropisées sans qu'il soit toutefois possible d'en tirer la moindre conclusion.



PHOTO EMMANUELLE CHAMPION

**L'entretien des berges ne doit pas seulement préserver la plante lorsqu'elle est en fleurs et "décore" la berge, il doit aussi permettre à la plante de produire des graines mûres : il ne faut donc jamais faucher le tombant de berge avant mi-octobre.**

D'une manière générale, les densités d'Angélique des estuaires sont faibles : 88 % des tronçons de 100 m abritent moins de 10 pieds et l'effectif maximal est atteint par le tronçon n°65 à Port d'Envaux, avec 45 pieds, soit environ 1 pied/2 mètres.

L'Angélique des estuaires occupe donc actuellement les 9 km aval du cours du fleuve dans le site, mais avec des effectifs réduits (population totale inférieure à 1 000 individus) et des densités faibles. Cette situation, en régression par rapport aux données historiques, est **probablement due aux importantes modifications écologiques induites par la construction du barrage de St Savinien en 1968** : blocage de la remontée des eaux saumâtres, suppression du marnage naturel, réduction des sites favorables d'implantation des semences...

Si la restauration d'une dynamique fluviale plus naturelle par suppression du barrage paraît aujourd'hui utopique, diverses mesures simples de gestion dont, notamment, celles qui ont trait à l'entretien des berges,

devraient toutefois permettre d'assurer la survie de cet élément hautement patrimonial sur le site.

**Pour en savoir plus sur cette espèce et bien d'autres :**  
<http://pc70valcharente.natura2000.fr/>

Jean Terrisse  
 Responsable flore-végétation,  
 LPO nov. 2008.

**L'Angélique des estuaires, une robuste Apiacée (les Umbellifères des anciens !) : souvent plus de 1,5 m de hauteur, munie de grandes feuilles découpées en segments étroits, glabres et luisants au-dessus, présentant de larges ombelles couvertes de petites fleurs blanches dont les pétales ont la pointe recourbée vers l'intérieur... A ne pas confondre avec l'Angélique commune, dont elle est cousine.**



PHOTO EMMANUELLE CHAMPION

# Tableau de bord des actions

Légende: A = agriculture, B = Boisements, T = Tourisme, V = Valorisation du patrimoine, P = pédagogie

Avancement :  Terminé  En cours  Non commencé

1A1	♦♦♦	Mise en cohérence des politiques agricoles : PAC, LOA...
2A1	♦♦♦	Cohérence des politiques agricoles
1A2	♦♦	Plan d'action agricole site expérimental : CTE biodiversité
2A21	♦♦♦	Etude Multidimensionnelle de Territoire : volet agri & socio-économique
2A22	♦♦♦	Etude Multidimensionnelle de Territoire : volet environnemental
1A3	♦♦♦	Etendre périm. d'éligibilité Fonds Structuraux au périmètre expérimental
2A3	♦♦♦	Mise en place de CTE, MAE, MAE hors CTE...
1A4	♦♦♦	Etendre le périmètre "Zone défavorisée" au site expérimental
2A4	♦♦♦	Mise en place de Contrats Natura 2000
1A5	♦♦♦	Diagnostic de zone et d'exploitations du site expérimental
2A5	♦	Formation des exploitants agricoles
1A6	♦♦♦	OLAE Charente - Seugne
2A6	♦♦♦	Restauration-entretien du coteau calcaire Chez Chaussat / Douzillé
1A7	♦	Jachères faune sauvage
1A8	♦♦	Conventions "gestion des espaces rivulaires et zones humides" avec l'Agence de l'Eau
1A9	♦♦	Convention de gestion pelouse sèche "Chez Landart"
1A10	♦♦♦	Augmenter la dotation financière aux mesures agri-environnementales
1A11	♦♦	Développer un système d'aide spécifique au site désigné au titre de la directive Habitats : Contrats Natura 2000 (hors SAU), bonus Natura 2000 de 20% aux mesures agri-environnementales (en SAU)
1A12	♦♦	Valoriser les missions de l'agriculture en zone inondable
1A13	♦♦	Maîtrise d'usage ou foncière

## Domaine « boisements »

1B1	♦♦♦	Harmoniser la politique forestière (ORP, ORF, d'attribution aides publiques...)
2B11	♦♦	Gestion biologique basse vallée Bramerit : Etude de faisabilité
2B12	♦♦	Gestion biologique basse vallée Bramerit : Mise en œuvre + contrats
1B2	♦♦	Schéma concerté d'évolution des boisements
1B3	♦♦	Volet 1 (CRPF) : Etude typo. des stations forestières (potentialités sols)
1B3	♦♦	Volet 2 (LPO) : Etude typ. des stations forestières (carto affinée, pot° biol)
1B4	♦	Etude diversification productions forestières avec des essences indigènes
1B5	♦♦♦	Mesures sylvo-environnementales "frênaie alluviale" (500ha)
1B6	♦♦	Conventions "gestion ripisylves" avec l'Agence de l'Eau
1B7	♦	Faisabilité d'un regroupement de propriétaires en frênaie alluviale
1B8	♦	Mesures sylvo-environnementales "peupleraies"
1B9	♦♦	Maîtrise d'usage ou foncière
1B10	♦♦	Plaquette d'information / pratiques de gestion forestière - caractère inondable
3B1	♦♦♦	Gestion environnementale des boisements alluviaux spontanés (frênaie, aulnaie)
3B2	♦♦	Gestion environnementale des boisements mixtes (peupleraies avec sous-étage de frênaie)
3B3	♦	Gestion environnementale des boisements de production (peupleraies « pures »)
3B4	♦♦♦	Gestion environnementale des ripisylves - Entretien, Restauration

## Domaine « tourisme & loisirs, valorisation du patrimoine, pédagogie »

1V1	♦♦♦	Plaquette d'information Document d'Objectifs
1T1	♦♦	Charte de qualité de l'accueil du tourisme en Val de Charente et Seugnes
1T2	♦♦	Schéma concerté intercommunal valorisation et développement des activités
1T3	♦♦	Labellisation activités touristiques respectueuses patrimoine nat. remarquable
1T4	♦♦	Intégration patrimoine naturel dans plans de randonnée/découverte concertés
1T5	♦♦	Documents promotion général site, patrimoine naturel, actions préservation
2T1	♦♦	Charte de qualité "Envt & activités de tourisme/loisirs" : Elaboration
2T2	♦♦	Charte de qualité "Envt & act. de tourisme/loisirs" : Anim°-mise en œuvre
2T3	♦♦♦	Sensibilisation partenaires Tourisme nautique / enjeux biologiques
2T4	♦♦♦	Sensibilisation usagers du tourisme / enjeux biologiques : création d'outils pédagogiques plaquette + 1 panneau + vidéo 10' (PAD)
2T5	♦♦	Valorisation patrimoine naturel vallée dans les projets locaux
2T6	♦♦	Mise en cohérence de la signalétique pédagogique
2T7	♦♦	Création expo itinérante / patrimoine naturel de la vallée (dont DH)
2T8	♦♦	Replantation de haies sur l'île Marteau (Dépt 16)
3P1a4	♦♦♦	Information, pédagogie, éducation P1 : article annuel bulletins d'info communaux P2 : panneaux découverte P3 : panneaux expo quadri + dépliant P4 : programme pédagogique
3P5	♦♦	Pancartage Natura 2000 de type "PNR" : "vous entrez dans un site Natura 2000..." à concevoir et mettre en cohérence (charte graphique) au niveau national

Légende: E=Eau, S=Suisvis, MO=Mise en œuvre.

Avancement :  Terminé  En cours  Non commencé

## Domaine « Eau & milieux aquatiques »

1E1,2,3	◆◆◆	Mise en œuvre des mesures du SDAGE Adour-Garonne intégrant les recommandations du Document d'Objectifs
1E4	◆◆◆	SAGE Seugne
1E5	◆◆◆	SAGE Charente
1E6	◆◆◆	"Cahier des charges " concerté pour entretien berges et lit : fleuve Charente
1E7	◆◆◆	"Cahier des charges " concerté pour entretien berges et lit : Seugne
1E8	◆◆◆	Entretien collectif des berges de la Seugne
1E9	◆◆◆	Aménagements franchissement ouvrages hydrauliques / poissons migrateurs
1E10	◆◆◆	Maintenir ou restaurer les sites de frayères (lit majeur, lit mineur)
1E11	◆◆◆	Plans de gestion piscicole
1E12	◆◆	Prendre en compte Vison d'Europe / campagnes de lutte contre Ragondins
1E13	◆◆◆	Intégrer la Charente et la Seugne à l'inventaire des "axes bleus"
1E14	◆◆	Plaquette valorisation / information : rôle site / gestion de la ressource en eau
1E15	◆◆	Observatoire de la zone humide (Agence de l'Eau) : partenariat banque de données, convention...
2E1	◆◆◆	Prise en compte des éléments "Natura 2000" dans les projets de SAGE, Charte, SD... à l'échelle du val de Charente
2E2	◆◆◆	Gestion vég berges & rivulaire Charente : validation cahier des charges existants mis en œuvre par les partenaires du département 16
2E3	◆◆	Formation Equipes d'entretien (dépt 16+17) : ajout module "dir. Habitats"
2E4	◆	Analyse foncière/réglementaire / gestion berges Charente
2E5	◆◆	Chantiers expérimentaux de restauration (5km à 100-1000F/m.l) & entretien (10km à 20F/m.l) des berges en techniques douces (dépt 17)
2E6	◆◆	Encourager l'adoption d'un Cahier des charges de gestion végétation berges / rivulaire des fossés par partenaires de l'entretien
2E7	◆	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
2E8	◆	Information - formation / esp. exotiques envahissantes à l'occasion du Docob (CP, réunions des GW...) + 5 jours de formation / communes
2E9	◆◆	Demande de mise en œuvre d'un plan d'actions Fleuve-Berges
2E10	◆◆	Prise en compte sensibilité Vison d'Europe dans les programmes en cours de lutte contre les ragondins
3E1	◆◆◆	Arrêt de la lutte chimique sur le Coran : modification des AP annuels et non délivrance d'autorisation préf. individuelle
3E2	◆◆◆	Mise en cohérence des réglementations nationales / achat-vente-utilisation des différents types de pièges (mise en cohérence)
3E3	◆◆◆	Lutte sélective coordonnée à l'échelle du site
3E4	◆◆◆	Dérivation du cours d'eau du Coran au niveau de l'étang de St Césaire/St Bris des Bois
3E5	◆	Réaliser un entretien léger et régulier des « fontaines » (sources)
3E6	◆◆◆	Charte de gestion environnementale des cours d'eau et de leurs berges (lit mineur et berges basses)

## Domaine « mise en œuvre, évaluation des résultats »

1MO1	◆◆◆	Observatoire du Document d'Objectifs et de sa mise en œuvre
1MO2	◆◆◆	Pérenniser le Comité de Pilotage local et son rôle
1MO3	◆◆◆	Rapport d'activités et mise à jour
4MO4	◆◆◆	Mise au point méthodologie d'évaluation des nouveaux projets
1S1	◆◆◆	Suivis d'indicateurs socio-économiques
1S2	◆◆◆	Suivi cartographique général (habitats, usage du sol)
1S3	◆◆◆	Suivi cartographique habitats naturels prioritaires
1S4	◆◆◆	Suivis d'indicateurs état de conservation de 4 habitats naturels à forte dynamique d'évolution
1S5	◆◆◆	Suivis espèces indic. état de conservation habitats naturels et d'espèces
1S6	◆◆◆	Compléments d'inventaires annexe II DH (10 espèces à rechercher)
2S1	◆◆◆	Suivi d'indicateurs technico-économiques
2S2	◆◆◆	Suivi cartographique général du site (occ° du sol...)
2S3	◆◆◆	Suivi des habitats d'intérêt communautaire (état de conservation)
2MO1	◆◆◆	Pérenniser le Comité de Pilotage
2MO2	◆◆◆	Pérenniser les groupes de travail
2MO3	◆◆◆	Pérenniser la lettre d'information INFOSITE
2MO4	◆◆◆	Rapports annuels d'activités et suivi général du Docob
2MO5	◆◆◆	Evaluation et mise à jour périodique du Docob
3S1	◆◆◆	Diagnostic des enjeux routiers / Vison d'Europe et adaptation ouvrages d'art (risques de collision)
3S2	◆◆◆	Suivi centralisé des collisions

## CONNAÎTRE LES ESPÈCES RARES DU SITE : UN NOUVEAU FASCICULE

Le fascicule de découverte des habitats et espèces du site (A4, N&B, édition 1996) était épuisé depuis plusieurs années, désuet (pas de couleur, pas de photos...) et périmé (manquaient plusieurs espèces et habitats découverts entre temps).

Fin 2008, un nouveau fascicule de 20 pages a été édité en 2 500 exemplaires. Diffusé à tous les élus, membres du comité de pilotage et des groupes de travail, mais aussi prochainement aux écoles, il permet à chacun de découvrir les 34 espèces et 13 habitats menacés de ce site.

*Emmanuelle CHAMPION, animatrice du Docob*



## BIENTÔT UN DOCOB PLUS SIMPLE À UTILISER

Prenez trois secteurs différents, superposez-y trois générations de Docobs (1998 pour le 1<sup>er</sup> secteur, 2001 pour le 2<sup>e</sup>, 2005 pour le 3<sup>e</sup>), comptez généreusement 4 volumes de 150 p. par Docob, et enfin, ajoutez un soupçon de vétusté pour la 1<sup>ère</sup> cuvée âgée désormais de 11 ans... Vous obtenez donc 12 rapports différents qui constituent, à eux tous, le Document d'Objectifs de notre site. Une Loutre n'y retrouverait pas ses petits...

En 2009 est enfin venu le temps de refondre tout ça en un Docob unique. Cette refonte sera aussi

l'occasion de faire un bilan évaluatif des 10 ans écoulés.

Gageons que d'ici 2010, vous aurez un Docob unique, couvrant à lui seul la totalité du site, et incluant dans ses pages tous les outils de mise en œuvre que nous avons créés ensemble au cours de ces 10 années, en particulier les Contrats Natura 2000 et les Chartes Natura 2000 !

*Emmanuelle CHAMPION, animatrice du Docob*



### Retrouvez ces lettres d'information sur Internet

Vous pouvez télécharger tous les numéros d'InfoSite en allant à l'adresse suivante :  
[http://PC70valcharente.natura2000.fr/article.php3?id\\_article=201](http://PC70valcharente.natura2000.fr/article.php3?id_article=201)



Directeur de publication : Michel METAIS  
Coordination-Conception : Emmanuelle Champion  
Réalisation, maquette : Cécile Bruderer - Service Editions LPO © 2009 - ED0901012CB  
Imprimé par Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet - Labellisée Imprim'Vert  
Cette lettre d'information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du Docob N2000 du site "Moyenne Vallée de la Charente et Seugnes", sous l'autorité du sous-préfet de Saintes

